

Des principes directeurs pour les documents régionaux d'aménagement en Île-de-France

Trois constats

Les signes du changement climatique sont manifestes en Île-de-France : réchauffement de 2°C depuis 1950, vagues de chaleur en forte augmentation, vagues de froid et gel en régression. À cela s'ajoute une augmentation émergente des pluies intenses et inondations pluviales, des sécheresses. Les risques, notamment pour la santé, les infrastructures, l'agriculture et les forêts franciliennes sont, d'ores et déjà, évidents.

L'arrivée régulière de nouveaux Franciliens et la forte pression foncière sur les terres non urbanisées accroissent les risques. Les terres agricoles, qui représentaient 64% du territoire francilien en 1949, n'en représentent plus que 50 % aujourd'hui. Elles ont disparu au profit de l'urbanisation et donc de l'imperméabilisation des sols, induisant un accroissement de l'îlot de chaleur urbain, et rendant la région plus exposée aux inondations. Les ressources en eau s'épuisent avec l'augmentation de population : les prélèvements en nappe sont déjà supérieurs à la moitié de la recharge des nappes les années sèches. L'augmentation de la population francilienne pèse sur le bilan carbone de la région.

On observe déjà un effondrement de la biodiversité en Île-de-France. Entre 22% et 39% des espèces sont menacées de disparition. Environ un tiers des plantes est menacé, notamment dans les milieux ouverts et les zones humides. Le nombre d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles s'est effondré de 44 % et celui des oiseaux des milieux bâtis de 41 % entre 2009 et 2017. Les causes majeures sont connues : réduction et fragmentation des habitats, intensification de l'agriculture. Le changement climatique commence à faire sentir ses effets, avec le remplacement d'espèces adaptées au froid par des espèces adaptées à la chaleur.

À partir de ces constats, les plans régionaux d'aménagement et d'adaptation peuvent s'appuyer sur de solides principes d'action scientifiquement fondés pour une transition environnementale effective dans un monde aux ressources énergétiques et matérielles limitées.

De solides principes d'action

- **Pousser à la sobriété énergétique et matérielle** (réduction des besoins et des consommations, baisse de leurs impacts, de façon généralisée), un des leviers les plus efficaces pour la préservation des ressources.
- **Diversifier le mix énergétique.** La région présente un potentiel intéressant de développement des énergies renouvelables (géothermie, chaleur renouvelable, bois-énergie, méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque, petit éolien).

- **Prioriser l'action sur les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie** : les transports (22 % des consommations, 29 % des émissions de GES), via le développement des transports en communs, des circulations douces continues et de la multimodalité, et le bâtiment (66 % des consommations, 47 % des GES), avec l'enjeu sur l'isolation thermique.
- **Stopper la régression des surfaces naturelles** : Mettre en œuvre une zéro artificialisation nette exigeante via l'application stricte et systématique du principe de compensation et reposant sur un calcul d'équivalence écologique scientifiquement fondée. Faire en sorte de passer au zéro artificialisation brute le plus tôt possible.
- **Végétaliser massivement les zones urbanisées, désimperméabiliser leurs sols**, préserver les espaces arborés existants permet d'adapter la région à l'évolution du climat, notamment aux événements extrêmes (e.g. canicules, fortes pluies), de limiter l'îlot de chaleur urbain, le ruissellement et les risques d'inondation associés, de créer des habitats pour la biodiversité, stocker du CO₂, améliorer la qualité de l'air et la santé psychologique.
- **Renforcer la résilience climatique et la résilience écologique du territoire**. Augmenter la surface des aires protégées, assurer davantage de continuités écologiques (haies, bandes enherbées...) entre les divers espaces végétalisés entre la ville et les zones non urbanisées et à l'intérieur des villes, fonder la production alimentaire sur les principes de l'agroécologie, désintensifier l'agriculture francilienne, diversifier les cultures et privilégier les cultures vivrières de proximité, baser la production de bois sur les principes de l'écologie forestière.
- **Valoriser une transition juste** par un double engagement envers le bien-vivre humain (revenus, d'éducation, santé) et la durabilité (décarbonisation, efficacité des ressources, restauration des écosystèmes). Cette stratégie de transition sociale-écologique intégrée inclut la réduction des inégalités socio-territoriales, clé d'une accélération de la mise en œuvre des politiques environnementales.
- **Co-construire des actions associant les citoyens** par des dispositifs de délibération adaptés de manière à en maximiser l'efficacité (les sciences humaines et sociales ayant montré qu'ils peuvent être efficaces dans certaines conditions).
- **Diversifier les solutions**, la diversité étant une clef de résilience démontrée en écologie et en sciences sociales (par exemple). La promotion des expérimentations de recherche et de terrain est essentielle pour déterminer les solutions qui seront les plus adaptées à la situation de la région en régime soutenu de dérèglement climatique.